Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 26

OBJET :

Modification du dispositif d'abonnement annuel "Yerrois riverain" - Extension du nombre de cartes de stationnement, attribuées aux titulaires

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Denis ADAM, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI (présente à 20h12, à partir du point n° 2), M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Gilles CARBONNET, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Emilie SPONVILLE
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
M. Guy CLUZEL donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Victoire REFALO donne pouvoir Mme Vannina ETTORI
Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à M. Denis ADAM
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Camille BONADONA donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL

Absente :
Mme Audrey WACQUIEZ.

Secrétaire de séance : Mme Dominique RENONCIAT

Reçu en préfecture
le 24/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251218-lmc111042H1-DE

Publication le 19/12/2025

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025
DELIBERATION N° 2025/12/722

OBJET : **Modification du dispositif d'abonnement annuel "Yerrois riverain" - Extension du nombre de cartes de stationnement, attribuées aux titulaires**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

CONSIDERANT que la délibération du Conseil municipal n° 2018/06/688 du 28 juin 2018 fixe les tarifs municipaux, et notamment les modalités du dispositif d'abonnement annuel « Yerrois riverain », ainsi que les conditions d'attribution des cartes associées ;

CONSIDERANT que le périmètre actuellement en vigueur du stationnement payant dans le quartier de la Gare est délimité comme suit :

- rue Louis Delacarte,
- rue Rossini,
- rue du Maréchal Foch,
- rue de l'Espérance,
- rue Anatole France,
- rue du Piège,
- rue Benjamin Constant,
- rue du Beau Site,
- rue des Champs Blancs,
- rue des Bosquets,
- rue Meissonnier,
- rue des Lauriers,
- rue des Meuniers,
- rue des Pommiers,
- rue des Pins,
- rue du Chemin de Fer,
- rue des Coteaux,
- rue Berthie Albrecht,
- parking rue Louis Delacarte, entre les n° 8 et 12
- parking rue Sisley,
- parking rue de la Gare, du n° 1 au n° 3,
- rue des Petits Bouts,
- rue du Clos Fontange,
- rue Charles Mignard,
- rue Claude Fachatte,
- rue Geneviève Plailly,
- parking provisoire de la rue de Concy, du n° 96 au n° 121 ;

CONSIDERANT que le stationnement y est payant tous les jours de la semaine de 7h00 à 20h00, sauf les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite adapter ce dispositif aux besoins des riverains, afin d'offrir une plus grande souplesse d'usage du stationnement résidentiel et de faciliter l'accueil des visiteurs ;

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, le dispositif prévoit la délivrance, dans le cadre d'un abonnement annuel, de trois (3) cartes « Yerrois riverain » et d'une (1) carte « Visiteur » ;

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun d'augmenter ce dernier quota et de porter à deux (2) le nombre de cartes « Visiteur » par foyer résident du quartier de la Gare, afin de mieux répondre aux situations familiales ou aux accueils réguliers de visiteurs ;

Reçu en préfecture
le 24/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251218-lmc111042H1-DE

Publication le 19/12/2025

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

MODIFIE la délibération n° 2018/06/688 du 28 juin 2018 comme suit concernant le dispositif d'abonnement annuel « Yerrois riverain » :

- le foyer titulaire d'un abonnement annuel « Yerrois riverain » dans le périmètre de la Gare pourra bénéficier de trois (3) cartes de stationnement « riverain » et de deux (2) cartes de stationnement « Visiteur », au tarif annuel de 3,75 € ;
- le foyer domicilié dans le périmètre du stationnement payant du quartier de la Gare, dépourvu de véhicule personnel et, de ce fait, non titulaire d'un abonnement annuel « Yerrois riverain », pourra acquérir deux (2) cartes « Visiteur » au tarif annuel de 3,75 € **;**

DIT que les autres modalités du dispositif (conditions d'éligibilité, tarifs, durée de validité, justificatifs à fournir) demeurent inchangées ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 24 décembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 24/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251218-lmc111042H1-DE

Publication le 19/12/2025